

COMMUNE DE SERVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2023-16

L'an deux mil vingt-trois

Le six avril

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

Présents : Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes BLANC, FREBAULT, PLISSONNIER, Ms PETITJEAN, GISBERT-CUREAU, REYNAUD, CRESPEL, LEGRAIS-BOUCHER

Excusées : Mme LAURENT et Mme PIERRÉ

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Date de Convocation : 30 mars 2023

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE « LOCAUX COMMERCIAUX »

Le Conseil Municipal :

Après avoir entendu le rapport de Christèle MAYOUSSIER, Adjointe aux finances,

- Considérant les projets de budgets primitifs 2023,
- Considérant les comptes administratifs et les comptes de gestion 2022 adoptés dans la présente séance du Conseil Municipal,
- Vu la délibération adoptée lors de la même séance décidant d'affecter les résultats 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** les budgets primitifs 2023 :
 - du budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
 - Section de fonctionnement : 1 653 319,49 €
 - Section d'investissement : 1 278 799,67 €
 - du budget annexe « locaux commerciaux » qui fait apparaître un suréquilibre sur les deux sections : fonctionnement et investissement, tel que détaillé ci-dessous :
 - Section de fonctionnement :

Dépenses	Recettes	Suréquilibre
6 711,78 €	33 296,01 €	26 584,23 €

○ Section d'investissement :

Dépenses	Recettes	Suréquilibre
207 226,64 €	258 782,27 €	51 555,63 €

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Serge GUERIN

